



CONSIDERATIONS
SUR LES CAUSES
DE LA
GRANDEUR
DES
ROMAINS,
ET DE LEUR
DECADENCE.
NOUVELLE EDITION,
Revue, corrigée & augmentée par l'Auteur.
A laquelle on a joint un DIALOGUE
DE SYLLA ET D'EUCRATE.



A LAUSANNE,
Chez MARC-MICHEL BOUSQUET
& Compagnie.

MDCCLXIX.

Gibbon et Berne. Déclin et chute possible d'une république

Béla Kapossy

Quoi que l'on ait pu écrire sur l'éducation lausannoise de Gibbon, on considère généralement que son intérêt pour l'histoire politique de l'Antiquité et la compréhension qu'il en acquit ne font pas partie du profit qu'il en retira. Il y a pourtant de bonnes raisons de croire que son premier séjour en Suisse joua un rôle dans le développement intellectuel de celui qui était appelé à occuper une place éminente parmi les historiens de l'Empire romain. Tous les témoignages s'accordent pour voir dans la Lausanne du XVIII^e siècle un lieu de culture et d'intense sociabilité¹. À la différence de sa voisine Genève, qui était toujours à deux doigts de basculer dans la guerre civile, Lausanne paraissait largement satisfaite de son sort. Les amis rentiers de Gibbon passaient donc leur temps à rendre visite à des connaissances, à organiser des dîners, à jouer aux cartes et à écrire des romans plutôt qu'à rédiger des pamphlets incendiaires. Les rares cas de tapage nocturne qui se produisirent durant le second séjour de Gibbon furent le fait de jeunes Anglais pris de boisson et non de Lausannois revendiquant une plus grande participation au gouvernement de la cité. En tant que ville municipale du Pays de Vaud, Lausanne était formellement sujette de la Ville de Berne et jouissait à ce titre des avantages de la *Pax Bernensis* établie après la conquête de 1536. Or, c'est précisément ce calme et cette stabilité que Lausanne devait à son statut qui la rendait si intéressante aux yeux de Gibbon, car cela lui permettait d'étudier les relations d'opposition entre une cité-république souveraine, militaire et à prédominance agraire d'une part, et ses alliés et territoires sujets d'autre part.

Durant tout le siècle des Lumières, Berne exerça une fascination sur les observateurs étrangers, parce que, plus que tout autre État d'Europe, elle paraissait présenter les traits caractéristiques d'une république antique². Parmi les nombreux auteurs qui assimilèrent la Berne du XVIII^e siècle à la Rome républicaine, Montesquieu ne fut pas des moindres. Dans ses *Considérations sur la grandeur des Romains et de leur décadence*, publiées pour la première fois en 1734, il mentionne Berne au chapitre IX, où il analyse les causes et les conséquences de la Guerre sociale de 91-89 av. J.-C., événement qu'il affirme être à l'origine d'une profonde altération du caractère originel de la République romaine, laquelle aurait ainsi été amenée à se muer progressivement en empire. Ainsi que l'explique Montesquieu, les alliances que Rome avait conclues avec les différents peuples de la péninsule furent mises à l'épreuve dès lors que la croissance de Rome la rendit trop grande pour qu'elle pût être encore reconnue comme un arbitre neutre protégeant la paix. Dans les décennies qui précédèrent la Guerre sociale, Rome et ses alliés étaient parvenus à un accord aux termes duquel, en échange de leur autonomie locale, les alliés de Rome renonçaient à leur droit de déclarer la guerre ou de faire la paix et s'engageaient à participer aux efforts de guerre de Rome. Toutefois, les extrêmes inégalités dans le partage des butins de guerre entre Rome et ses alliés – et notamment l'accès toujours plus inégal à l'*ager publicus*, le domaine public, qui s'ajoutait à l'abolition du droit de recevoir la citoyenneté romaine – élargirent le fossé entre ceux qui profitaient de tous les bénéfices politiques et sociaux que pouvait

Fig. 1. Frontispice et page de titre de Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1749. BCUL, cote AA 2272.

donner l'appartenance à l'*universitas* romaine, et ceux qui en étaient exclus. Montesquieu affirme que la grandeur de Rome fut par conséquent la première cause de son déclin : « lorsque ce droit fut celui de la Souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'étoit Citoyen Romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les Peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être Romains »³. Après l'échec de la tentative que le tribun Marcus Livius Drusus essaya en 91 pour négocier l'octroi de la citoyenneté romaine aux alliés, les différents peuples italiques cherchèrent à secouer le joug de Rome et à constituer leur propre fédération. Les républiques – tel est l'enseignement que tire Montesquieu – devraient se préoccuper avant tout d'éviter des risques inutiles et de maintenir le statu quo⁴. La Guerre sociale fut la conséquence inéluctable du manquement de Rome à cette règle universelle.

Le déclin définitif de Rome fut précipité après l'octroi de la citoyenneté romaine à tous les peuples de l'Italie au terme de trois ans de guerre civile. Si la péninsule allait s'en trouver renforcée, en revanche Rome elle-même était affaiblie, parce que la République n'était plus animée par le même esprit d'égalité, ni unie dans son rejet de toute forme de tyrannie. L'arrivée de différents peuples dans la cité, ajoutée au mélange de cultures et de religions, fit de la citoyenneté romaine « une espèce de fiction ». En conséquence, Rome connut une profonde mutation, non seulement quant à la notion de citoyenneté, mais plus fondamentalement pour tout ce qui concernait la manière de gouverner la république. Cette mutation alla de pair avec le passage des « lois bonnes » aux « lois convenables », pour reprendre les termes de Montesquieu⁵. Alors que les lois bonnes avaient permis à Rome d'augmenter sa puissance et de soumettre ses voisins, les lois convenables ne lui permettaient plus que de maintenir sa domination.

C'est à cet endroit que Montesquieu attire l'attention du lecteur sur l'existence d'une république qui, au cœur de l'Europe, offre une parfaite illustration des difficultés que Rome dut affronter durant la transition de la cité-république à l'empire.

Il y a à présent dans le monde une République que presque personne ne connoît, & qui, dans le secret & dans le silence, augmente ses forces chaque jour. Il est certain que si elle parvient jamais à l'état de grandeur où sa sagesse la destine, elle changera nécessairement ses loix & ce ne sera point l'ouvrage d'un Législateur, mais celui de la corruption même.⁶

Afin de prévenir toute ambiguïté quant à la république à laquelle il pensait, Montesquieu ajouta en bas de page une

note précisant : « Le canton de Berne ». En comparant la République romaine d'avant la Guerre sociale et la Berne du XVIII^e siècle, il expose l'optique sous laquelle les contemporains en vinrent à analyser les relations entre Berne et le Pays de Vaud. Un exemple éloquent en est l'édition lausannoise des *Considérations*, publiée en 1749 par Marc-Michel Bousquet [fig. 1], qui la dédia à l'« État extérieur » (*Äussere Stand*) de Berne, sorte de parlement factice destiné à préparer les jeunes patriciens aux différentes charges qu'ils seraient amenés à exercer en tant que membres du Grand Conseil. Selon Bousquet, si cette nouvelle édition est dédiée aux jeunes Bernois, c'est principalement en raison du « délicat & juste éloge » que Montesquieu a adressé à la cité souveraine de Berne. Bousquet prend même la peine d'indiquer le numéro des pages où se trouve le passage en question⁷.

Le commentaire de Montesquieu pouvait naturellement être lu comme une marque d'approbation, mais il contenait aussi – et Bousquet le savait très bien – un avertissement. La question qui appelait une réponse était donc de savoir où Berne se situait dans l'évolution historique dont la République romaine avait donné le modèle. La République de Berne serait-elle capable d'échapper à sa propre guerre sociale et de préserver son caractère original, ou l'inégalité entre la cité souveraine, ses alliés et ses sujets en était-elle arrivée à un degré où Berne était désormais condamnée à subir le même destin que Rome et à se muer en quelque chose de totalement différent ? Tel fut – ainsi que je suis fondé à croire – le regard que le jeune Gibbon en vint à porter sur Berne durant les deux premiers séjours qu'il y fit.

À son arrivée en 1753, la paix sociale régnait encore. En 1723, lorsque le major Davel, qui avait commandé les troupes bernoises à la bataille de Villmergen, lança un appel pour libérer le pays de Vaud de la domination de Berne, ce sont les autorités de Lausanne qui firent exécuter publiquement ce Samnite des temps modernes, confirmant ainsi leur volonté de préserver leur part de la *Pax Bernensis*. C'est en tout cas l'impression que lui causa son voyage de 1755 dans le nord de la Suisse en compagnie de son tuteur, le pasteur lausannois Daniel Pavillard⁸. À Grandson, où il essaya de localiser le lieu du combat victorieux des Suisses contre les armées de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, en 1476, ce sont d'abord les exploits militaires des anciens Grecs qui lui revinrent en mémoire. La victoire des Suisses sur ce qui devait être à l'époque une des plus puissantes armées d'Europe n'était assurément pas moins impressionnante que celles des Grecs à Marathon, Salamine, Platée ou Mycale. Le peu de sources – ainsi que le prétend Gibbon – relatives à cet événement,

qui changeât le cours de l'histoire européenne, ne pouvait s'expliquer que par référence avec ce que Salluste disait des Romains dans *De conjuratione Catilinae* : à savoir que les meilleurs Romains n'étaient pas de grands écrivains, mais des citoyens actifs. Les Suisses, comme les Romains, préféraient les actions aux paroles⁹.

Durant son voyage, Gibbon eut plusieurs occasions de méditer sur des ruines romaines, mais il semble s'être consacré davantage à l'étude de l'histoire médiévale. C'est après son arrivée à Berne en octobre 1755 qu'il se consacra de nouveau à Rome. Ses commentaires sur la ville et son gouvernement constituent de loin les notations les plus importantes de son journal, ce qui laisse penser qu'il ressentit son séjour à Berne comme le point culminant de son voyage. Gibbon commence son exposé sur le régime politique de Berne par un bref résumé de l'étonnante ascension que connut la petite ville fondée au XII^e siècle par le duc de Zähringen, devenue la capitale d'un État souverain et bien organisé exerçant sa domination sur un tiers du territoire de la Confédération. Cette rapide expansion apporta à la jeune cité-république une richesse considérable en même temps qu'un changement dans la manière dont elle traitait ses alliés. La lutte pour les ressources entraîna une restriction drastique de l'accès à la bourgeoisie et une relégation de fait des anciens alliés de Berne au rang de sujets. Pour Gibbon, l'histoire de Berne avait donc de nombreux traits communs avec celle de Rome.

Méprisée également dans ses Commencemens, elle devint à la fin si considérable, que les peuples d'Italie, les premiers sujets de la République, sous le nom d'Alliés, voyant que si on n'étoit pas Roman, on n'étoit rien, et qu'avec ce titre on étoit tout, résolurent de l'obtenir ou de périr. Vous savez le reste, que l'obstination de Rome à les rejeter causa la guerre Sociale, qui manqua perdre la République, et qui aboutit à faire accorder aux alliés tout ce qu'ils avoient demandé avant la perte de 300'000 vies. Les Bernois ont lû l'histoire, pourquoi n'ont-ils point remarqué que les mêmes causes produisent les mêmes effets ?¹⁰

Ce passage est pour une part un emprunt littéral au chapitre IX des *Considérations* de Montesquieu, et probablement même de l'édition lausannoise de 1749 dont Gibbon peut avoir eu connaissance au temps où il étudiait avec Pavillard¹¹. Malgré ses pronostics quant au possible déclin de Berne, son impression générale est positive. Il fait observer que les jeunes Bernois sont moins hautains que l'on pourrait s'y attendre en considération du fait que la plupart d'entre eux, élevés dans

des domaines ruraux, avaient l'habitude d'être environnés de « sujets, tout genou plié devant eux » et de voir « tous leur moindres désirs d'abord accomplis »¹². Les rues de la ville sont propres, et si le pitoyable Hôtel du gouvernement n'est pas à la hauteur des ambitions de la République de Berne et de son glorieux passé militaire, en revanche Gibbon se dit frappé par la beauté du Grand Hôpital tout en s'étonnant que des bourgeois « si mal logés eux-mêmes bâtissent avec une pareille magnificence pour leurs pauvres »¹³. [fig. 2]

Gibbon reprit la question de la Guerre sociale de la République romaine et de Berne au début de son second séjour à Lausanne, de l'été 1763 au printemps 1764. Son journal, à la date du 1^{er} novembre 1763, contient un long commentaire de l'ouvrage de l'abbé Vertot, *Histoire des révolutions de la république romaine*, où il exprime son désaccord sur le récit que fait l'historien français de l'alliance conclue par les peuples italiens et les raisons qui les auraient prétendument incités à rompre avec Rome¹⁴. Gibbon considérait qu'étant donné les conditions favorables dont avaient bénéficié les alliés de Rome avant la Guerre sociale, la chose était d'une certaine importance : « Les Cent vingt ans écoulés entre la seconde Guerre Punique, et la guerre Sociale ont vu fleurir les peuples d'Italie sous le plus doux de tous les gouvernements »¹⁵. Placés sous la protection de Rome, ils n'avaient pas à craindre des ennemis extérieurs, tandis que les différends occasionnels entre les peuples italiens eux-mêmes étaient réglés sous les auspices du Sénat. Les contingents d'infanterie et de cavalerie qu'ils avaient à fournir à l'armée romaine représentaient un modeste tribut, cela d'autant plus que les institutions nécessaires au bien-être de la population – justice, administration et politique économique – restaient entièrement sous contrôle local. La citoyenneté romaine était certes inaccessible pour la plupart des sujets, mais la République romaine eut la sagesse d'accueillir en son sein les plus méritants d'entre eux.

Gibbon a soin de préciser que sa critique à l'encontre de Vertot procède autant de sa propre interprétation des textes antiques que de l'observation de la politique de Berne envers ses territoires sujets : « J'écris dans le pays de Vaud »¹⁶. En comparaison des sujets de la République romaine, les Vaudois semblent légèrement désavantagés, dans le domaine du droit matrimonial par exemple, ou du droit successoral. Les quelques actes de violence récemment commis lui paraissent donc d'autant plus regrettables qu'ils accaparent l'imagination et tendent ainsi à reléguer dans l'ombre les « avantages Généraux, qu'on doit aux loix dont on s'aperçoit à peine »¹⁷.



Designé par Perronnet 1760. du Roy

II^{me} VUE DE LA VILLE DE BERNE.

Prise de la Terrasse.

A. P. D. R.

Gravé par Dequevauviller.

N^o 17.

En novembre 1763, Gibbon fit ainsi un second parallèle entre Rome et Berne en adoptant une position critique à l'encontre des rebelles, tant italiques que vaudois. Il lui semblait que les Vaudois n'auraient pu avoir de meilleur sort. Quelques mois plus tard à peine, cependant, en avril 1764, alors qu'il se préparait à quitter Lausanne, il adopta un ton assez différent : « Aujourd'hui j'y vois une ville malbatie au milieu d'un pays délicieux qui jouit de la paix et du repos, et qui les prend pour la liberté »¹⁸. C'est là bien sûr une réflexion essentielle de sa *Lettre sur le Gouvernement de Berne*, publiée après sa mort, où il reproche à l'élite vaudoise de mal comprendre la politique bernoise de non-intervention en faveur de la liberté.

On n'entend point parler parmi vous de ces sentences sans procès sans crime, sans accusateur qui arrachent un citoyen du milieu de sa famille. L'on ne voit jamais le souverain. On le sent rarement. Cependant si la liberté consiste à n'être soumis qu'à des loix dont l'objet est le bien commun de la société, vous n'êtes point libres.¹⁹

Fig. 2. François Nicolas Barthélemy Dequevauviller, « II^e vue de la ville de Berne. Prise de la Terrasse », gravée d'après Nicolas Pérignon, in Beat Fidel von Zurlauben et Jean Benjamin de Laborde (dir.), *Tableaux topographiques, pittoresques, physiques, historiques, moraux, politiques, littéraires, de la Suisse*, Paris, De Clousier, 1780-1788, vol. 1 des estampes, n^o 17. BCUL, cote 3C 354.

Malgré la discrétion d'un souverain que l'on n'entendait ni ne voyait, ce qui laissait aux Vaudois une large autonomie dans la gestion de leurs affaires courantes, ils n'en étaient pas moins, à proprement parler, maintenus dans la sujétion. Il n'est pas possible de comprendre exactement pourquoi Gibbon en vint soudain à évaluer les relations entre le Pays de Vaud et Berne à l'aune des catégories du droit romain, quoique des références évidentes, dans sa *Lettre*,

au *Contrat social* de Rousseau soient susceptibles de fournir un indice. Son *Journal* nous apprend qu'il observa très attentivement les relations délicates entre l'aristocratie lausannoise et les représentants du souverain collectif. Toute manifestation de patriotisme local, comme par exemple en novembre 1763 pendant la prestation de serment du nouveau bailli de Lausanne, avec sa mise en scène élaborée, y fut dûment consignée et agréée. Lorsque, conformément à la coutume, le bourgmestre de Lausanne arrêta le cortège et obligea le bailli à promettre de respecter les franchises de la ville, Gibbon fit le commentaire suivant : « Cette cérémonie déplait assez à la fierté Bernoise »²⁰. Plus remarquable encore fut la manière dont le pasteur Antoine-Noé Polier de Bottens, grand ministre de l'Église réformée, terne et ennuyeux d'habitude, profita du sermon prononcé face au bailli et aux membres présents du Conseil de Berne pour fustiger toutes les formes de tyrannie : « Il a su parler au Souverain de ses devoirs et au peuple de ses droits fondés les uns et les autres sur la volonté des hommes libres qui vouloient se donner un prince et non point un tyran. Il a loué peu ; avec justesse et sans fadeur. »²¹

Pareille forme de courage pouvait cependant aussi se rencontrer parmi la délégation de Berne. Gibbon eut notamment plusieurs discussions avec le trésorier Augsburger, dont il dit qu'il déployait « dans le cabinet, dans le Sénat et dans les négociations des talents qui feroient honneur au premier ministre d'un puissant état »²².

Ces témoignages, pour isolés qu'ils soient, n'en sont pas moins significatifs, car ils invitent à ne pas voir – comme le firent les historiens vaudois du XIX^e siècle – dans les commentaires de Gibbon sur la culture politique de Lausanne, tant dans le journal de son deuxième séjour que dans sa *Lettre sur le Gouvernement de Berne*, un soutien apporté à la cause de la libération du Pays de Vaud. Ils ne sauraient non plus faire de Gibbon un porte-parole précoce du ressentiment prétendument répandu parmi les Vaudois à l'encontre du gouvernement arbitraire et despotique de Berne. Cela met plutôt en évidence une critique plus intéressante et générale du système d'alliance inégal entre la Berne souveraine et les différentes villes municipales et communes rurales qui constituaient son territoire sujet.

Gibbon ne prévoyait assurément aucun soulèvement organisé contre le pouvoir bernois, pas plus qu'il ne voyait de raisons d'accuser Berne d'entretenir des ambitions expansionnistes et impérialistes. À maintes reprises, il souligne que le gouvernement de Berne est exceptionnellement bienveillant, que la justice y est exercée correctement et que les redevances y sont relativement peu élevées. Le défaut de Berne tenait plutôt à des arrangements institutionnels conditionnés par l'histoire qui faisaient

systématiquement pencher la balance en sa faveur, mais qui furent la cause d'une série d'occasions manquées, d'un esprit d'entreprise généralement déficient et d'un manque d'ambitions sociales et politiques, notamment au sein des élites locales. À cet égard, la situation de Berne était différente de celle de la Rome républicaine.

Ainsi que l'avait expliqué Montesquieu, lorsque le droit des citoyens romains « fut celui de la Souveraineté universelle, qu'on ne fut rien dans le monde si l'on n'étoit Citoyen Romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les Peuples d'Italie résolurent de périr ou d'être Romains »²³. Dans le cas de Berne, le gain que l'élite vaudoise pouvait escompter d'une admission à la bourgeoisie de Berne n'était pas tout à fait évident. Nombreuses étaient les familles dirigeantes de Lausanne qui avaient déjà noué des liens matrimoniaux avec des familles patriciennes de Berne. Au cours du XVIII^e siècle, c'étaient plutôt les bourgeois ordinaires de Berne qui nourrissaient du ressentiment en raison des restrictions qui leur fermaient l'accès au Grand Conseil ; selon eux, les patriciens, qui vivaient souvent de leurs domaines fonciers, préféraient investir dans leurs bonnes relations avec les sujets de la campagne plutôt que dans la bourgeoisie des corps de métier. Si Gibbon rappelle que les bourgeois de Lausanne sont, au sens strict du terme, maintenus dans la sujétion, cela ne signifie pas qu'il prédit une guerre sociale inévitable. Car il souligne que l'absence de motivation sociale résultant de la fermeture du corps de la bourgeoisie aux personnes étrangères est jusqu'à présent compensée par les qualités personnelles des magistrats bernois. Pour cette raison, Berne lui paraît être plus stable que la République de Gênes, qu'il a visitée en juin 1764, même si cette dernière a une constitution politique plus évoluée, puisqu'elle permet périodiquement aux habitants de ses provinces de présenter une demande d'admission à la bourgeoisie, et organise des auditions publiques sur la gestion des affaires par ses gouverneurs.

Ces institutions [celles de Gênes] sont bonnes mais je ne connois aucun pays, où les Gouverneurs ayent réduit les peuples plus souvent au desespoir et à la revolte. La Constitution Bernoise peut être plus defectueuse, mais son administration est plus sage et plus douce que celle de Gênes. Peut-être que cette différence doit s'attribuer aux mœurs plutôt qu'aux loix.²⁴

Sur ce point, Gibbon est d'accord avec Rousseau, qui dans son *Contrat social* signale le cas de l'aristocratie de Berne comme « une exception bien honorable et bien dangereuse », parce que la stabilité politique et la relative

impartialité de son système législatif reposent entièrement sur « l'extrême sagesse de son Sénat »²⁵. Les doutes de Gibbon sur le développement de Berne visaient en outre l'aptitude d'une cité-république à prédominance agraire et militaire à fournir les cadres institutionnels propices à une croissance économique continue chez ses alliés et ses sujets. La menace qui se dressait devant Berne n'était donc pas la guerre sociale, mais le retard économique et une insignifiance croissante sur la scène européenne.

Dans un passage clé de sa *Lettre*, Gibbon affirme qu'un souverain a le devoir « de faire jouir à son peuple tous les avantages de la Société Civile »²⁶, par quoi il entend les lois, la religion, les mœurs, les sciences, le commerce, les manufactures et l'agriculture. C'est là que les défauts de Berne sont les plus éclatants, surtout si l'on compare ses réalisations économiques et culturelles à celles d'autres pays d'Europe.

Quand je considère ce qu'étoient alors la France, l'Angleterre, la Hollande ou l'Allemagne, j'ai de la peine à me persuader qu'ils étoient les memes pays, que ceux qui portent aujourd'hui ces noms. De Barbares ils sont devenus civilisés, d'ignorans éclairés, et de pauvres, riches. Je vois des villes ou il y avoit des deserts et les forets defrichées se sont converties en champs fertils. Leurs princes et leurs ministres, un Henri-quatre, un Sully, un Colbert, une Elizabeth, un de Wit, un Frederic-Guillaume ont operé ces merveilles. La perspective du pays de Vaud n'est point aussi riante. Les arts languissans faute de ces recompenses que le prince seul peut donner, nul commerce, nulles manufactures, nuls projets utiles pour le pays un engourdissement general qui regne partout! Cependant les princes dont je viens de parler n'avoient que des momens pour ces objets ou les Bernois ont eu des siecles. Que n'auroient-ils pas fait, ces grands hommes rarement tranquilles sur le trone, si pendant deux-cent douze ans, ils n'eussent eu que des voisins pacifiques et des peuples soumis?²⁷

Les républiques agraires, dans l'Europe moderne, ne paraissaient tout simplement pas aptes à produire de bons souverains. Ce jugement était largement partagé par une partie de l'élite lausannoise acquise aux idées de réforme et de progrès, que Gibbon fréquenta durant son deuxième séjour. Plusieurs de ces Lausannois étaient membres de la Société économique fondée à Berne en 1759. Par le journal du lieutenant baillival Jean Henri Polier de Vernand, nous savons que Gibbon participa à l'une de leurs réunions le 11 juin 1763, qui fut l'occasion de célébrer la visite d'un jeune noble polonais, Michel Mniszech, et de son tuteur vaudois, Élie Bertrand, premier pasteur

de l'Église française de Berne et secrétaire de la Société économique²⁸.

Alors que dans l'esprit de ses fondateurs bernois, la Société économique avait pour but de trouver des moyens d'améliorer la productivité de la république, les discussions qui se tenaient au sein des sections locales des territoires sujets prenaient souvent un caractère plus ouvertement politique. Dans le Pays de Vaud notamment, des membres se demandaient s'il était réaliste d'escompter une amélioration économique en l'absence d'ajustements institutionnels. Le climat de défiance latente entre la société mère à Berne et ses sections vaudoises explique pourquoi les membres qui assistèrent à la réunion avec le jeune noble polonais demandèrent à Bertrand s'il avait « commission de la Société de Berne de visiter celle de Lausanne »²⁹. Bertrand, dont la réponse ne fut pas consignée, insista cependant sur l'importance des « sociétés correspondantes », moyen selon lui de « conserver un canal innocent de remontrances au Prince »³⁰. À peine quelques mois plus tard, Mniszech et lui réussirent à convaincre la Société économique de Berne d'ouvrir un concours sur le thème de « l'esprit de la législation », par référence à Montesquieu. Trois des quatre essais récompensés avaient été écrits par des Vaudois, parmi lesquels Jean Bertrand, le frère d'Élie, et le président de la section lausannoise, Gabriel Seigneux de Correvon, que Gibbon rencontra à plusieurs reprises pendant son deuxième séjour. Pour des raisons évidentes, aucun des essais publiés ne contient de critique ouverte à l'encontre de Berne. Malgré cette autocensure, les textes montrent que leurs auteurs partageaient les soucis de Gibbon quant aux limites politiques que le corporatisme de la République imposait au développement économique. Les essais envoyés anonymement et non publiés conservés dans les archives de la Société économique ne témoignent pas d'une semblable retenue et sont généralement plus diserts dans le débat sur les défauts du gouvernement bernois et les entraves qui empêchaient le Pays de Vaud d'atteindre un niveau économique à la hauteur des avantages de sa situation géographique³¹.

Deux essais manuscrits rédigés par une autre connaissance de Gibbon, François Seigneux, juge des cours civiles et pénales de la ville de Lausanne et auteur de traités de droit et de projets de réformes économiques, fournissent une bonne illustration des débats politiques et économiques qui purent intéresser Gibbon en 1763 et 1764. Écrites entre 1762 et 1764, les « Lettres sur les diverses formes de gouvernement » et la « Lettre à un Amy concernant un projet d'arrangement pour les affaires du Paÿs de Vaud », présentent une ressemblance frappante avec

l'essai que Gibbon était en train de rédiger exactement à la même période³².

Seigneux reprend comme Gibbon la mise en garde de Montesquieu sur le risque que Berne court à suivre l'exemple de l'ancienne Rome, en dépit d'une politique pour l'instant exemplaire :

C'est une chose bien singulière que dans notre République il ne se détourne pas un Denier des Revenus de l'Etat au profit de ceux qui en sont les chefs & qui le gouvernent. C'est cependant une chose certaine & qui leur fait honneur infini, aussi la Sagesse de l'administration, l'Economie des finances, l'ordre qui règne dans tous les divers Départemens multiplie chaque jour les Richesses de la République ; Si elle est un jour écrasée ce sera sous le poids de sa propre prospérité ; Lisez Monsieur, quatre mots que vous trouverez là-dessus dans un ouvrage de Montesquieu, sur les causes de la Décadence des Empires, Vous y trouverez une Espèce de Prophétie que je souhaite de tout mon cœur, qui n'ait jamais son accomplissement.³³

Une fois encore, la cause de cette concentration de richesse et de pouvoir à Berne n'était pas l'expansionnisme militaire, mais – non sans ironie – le genre même de politique vertueuse que de nombreux observateurs à travers l'Europe en étaient venus à considérer comme une digne alternative républicaine à la monarchie commerciale moderne. Le premier problème est que le système fiscal de Berne aggrave automatiquement la pénurie de numéraire. Les paysans paient leurs impôts en nature, généralement sous forme de blé, lequel est ensuite transporté à Berne pour y être vendu aux enchères. Plus tard, Rousseau fera de ce système la pierre angulaire de son projet de réforme fiscale pour la Corse et la Pologne. Selon Seigneux, Berne, au lieu de réinjecter l'argent dans l'économie vaudoise, entasse ses revenus sous les voûtes de l'hôtel du gouvernement, interrompant ainsi la circulation naturelle de l'argent au sein de l'économie intérieure : « l'argent sort par mille canaux du Païs, et ne rentre par aucun, ce qui rend nécessairement sa ruine prochaine »³⁴. Comme cela ne cesse de faire augmenter les taux d'intérêt, la petite et moyenne paysannerie a toujours plus de peine à réinvestir pour améliorer la productivité des exploitations ou à hypothéquer les dettes contractées en raison des droits de succession.

Deuxièmement, ce qui pour Seigneux contribue aussi au lent étranglement de l'économie vaudoise, c'est la manie de la République d'édicter des lois somptuaires et son erreur à vouloir idéaliser l'héroïsme de l'abnégation. Comment donc, demande-t-il, peut-on espérer le développement du commerce et l'établissement de manufactures

lorsque toute manifestation de luxe est regardée comme corrosive pour la constitution morale de la société ? Si les vertus héroïques ont peut-être eu leur raison d'être dans les premiers temps d'une république, elles deviennent ensuite incontestablement pernicieuses, notamment du point de vue des sujets, parce qu'elles consolident l'idée erronée selon laquelle les citoyens et les sujets doivent tout à la république, alors que la république ne doit rien aux individus.

Convenés avec moy, Monsieur, que c'est une situation bien peu desirable que celle de sujets d'une république à qui il doit tout pendant que la république ne luy doit rien ; Cela est encore plus sensible non seulement pour ceux qui ont de l'ambition, mais encore pour tous ceux qui doués de talents et de mérite sont obligés de les enfouir faute d'occasion de les mettre à profit pour leur propre utilité et pour celle du public.³⁵

Dans la recherche de la meilleure forme de gouvernement, la question à laquelle il faut apporter une réponse n'est pas de savoir si ce gouvernement offre l'égalité ou la liberté, mais s'il propose un cadre institutionnel permettant à chaque individu de la société de déployer ses talents et de poursuivre ses ambitions « pour le bien de la société et pour son propre avantage ». Et Seigneux de conclure que, envisagée selon cette perspective, Berne se trouve clairement du mauvais côté de l'histoire. L'avenir appartient plutôt aux monarchies modérées qui « ouvrent un vaste champ aux espérances de tout homme habile et appliqué, qui est en état de se distinguer en quelque genre ». La liberté des Vaudois, qui dans l'idée que défend Seigneux consiste principalement en une décharge fiscale, n'est pas comparable à la liberté des sujets que leur monarque laisse s'embarquer sur la voie périlleuse de l'enrichissement personnel et de la quête de gloire. Tel est aussi, bien sûr, l'argument fondamental de la *Lettre* de Gibbon dans sa comparaison entre le retard économique vaudois et les progrès réalisés par d'autres régions d'Europe sous un régime monarchique.

Les Bernois étaient également sensibles aux avertissements de Montesquieu. C'était notamment le cas des jeunes patriciens qui se réunissaient dans l'« État extérieur », auquel Bousquet avait dédié en 1742 son édition des *Considérations*. Plusieurs de leurs discours tenus entre 1757 et 1766 établissent un parallèle avec la Rome républicaine afin d'évaluer à quel point on peut dire que Berne a commencé par imiter Rome avant de dévier de sa route [fig. 3]. Durant les premières guerres de conquête, selon Johann Rudolf Sinner, Berne semble en effet suivre le schéma classique : « Elle s'agrandit en usant des mêmes



Fig. 3. Erasmus Ritter, *Projet idéal pour une nouvelle porte de la Ville de Berne*, aquarelle, 1759. Collection privée.

artifices que ceux qui avaient élevé Rome au-dessus de ses voisins. Elle anéantit ses ennemis ou les admit dans sa bourgeoisie. Elle conclut des alliances avec les plus faibles afin de rabaisser les plus puissants et de subjuguier finalement les uns et les autres»³⁶. Johann Rudolf Tschiffeli, le futur fondateur de la Société économique, fit une comparaison similaire dans son discours sur les principes politiques de la Berne des premiers temps :

Notre Berne, pendant les trois à quatre premiers siècles de son existence, connut une destinée plus grande que celle de Rome pendant une durée semblable, elle produisit autant de grands hommes, soumit des ennemis plus puissants et étendit plus loin ses frontières. [...] Les murs de la fière Rome peuvent-ils, comme nos remparts, se glorifier de n'avoir jamais été escaladés ? Les Gaulois victorieux étaient-ils plus redoutables que la puissance des Bourguignons piétinée dans l'effroi ; et les petites cités du Latium étaient-elles plus acharnées, plus implacables et plus indomptables que les bandes des princes et seigneurs voisins, dont la fierté fut humiliée à Laupen et dont les vastes terres révèrent le sceptre de Berne depuis bien-tôt trois siècles ?³⁷

Si Berne, dans les premiers temps, valait Rome pour l'élan expansionniste, elle suivit aussi l'exemple de cette république antique dans la manière d'intégrer les peuples soumis : « Loin de détruire l'ennemi vaincu, la condition première et nécessaire de la réconciliation est qu'il devienne un soutien, un défenseur et un citoyen de l'État. Par un traité, les châteaux encore défendables qu'il possédait passent à la République comme maisons ouvertes »³⁸. Tschiffeli et les autres orateurs – et cela est plus important – voyaient cependant aussi de nettes différences entre les deux républiques. Ce qui, d'abord et avant tout, distinguait Berne de Rome, c'est que la première avait rapidement conclu des alliances avec des États voisins, mettant ainsi effectivement des limites à son élan de conquête et passant d'une politique expansionniste à une politique de préservation. C'est également l'avis qu'exprime l'historien Johannes Müller dans ses *Considérations sur le gouvernement de Berne* : « Les Bernois [à la différence des Romains] conserveront cet état, parce qu'ils eurent la sagesse d'en être contents. Ils posèrent leurs armes victorieuses, mais sans en oublier l'usage »³⁹.

Aux yeux des jeunes Bernois, les prévisions de Montesquieu quant au déclin pratiquement inévitable de Berne n'avaient guère de consistance. La question toutefois n'était pas de savoir si Berne avait réussi cette transition de la politique d'expansion à la politique de préservation.

D'un point de vue vaudois, elle était de savoir comment la République de Berne, dans le futur, avait l'intention de gouverner son vaste territoire ; si elle allait tenter de résoudre les problèmes liés au pouvoir municipal, en particulier la jalousie à l'encontre des succès économiques des territoires sujets, ou si, comme l'affirmaient Gibbon et Seigneux, elle allait continuer à imposer des réglementations qui profitaient avant tout à la ville souveraine de Berne. Pour les observateurs contemporains, il était difficile de connaître la direction dans laquelle Berne s'était engagée, ou même d'évaluer sa position par rapport à l'ensemble du canton. Alors que certains auteurs, tant bernois que vaudois, ne cessaient de demander des réformes législatives et économiques, en imaginant une nouvelle république par-delà ses vestiges moyenâgeux, où la ville de Berne ne serait rien de plus que le siège d'une administration cantonale, d'autres – notamment ceux qui redoutaient une contamination par l'esprit séditionnel de Genève – espéraient consolider la paix sociale en insistant sur ce qui, prétendaient-ils, faisait l'originalité du système constitutionnel de leur canton, à savoir une alliance de communes et de villes autonomes sous la conduite bienveillante de la ville, elle aussi autonome, de Berne. Ainsi que le fit observer Karl Ludwig von Haller en 1799, une confusion était apparue dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle à propos de la signification du terme « république », quant à savoir s'il s'appliquait uniquement à la ville de Berne ou au contraire à l'ensemble du canton⁴⁰. Dans les années 1770, pour certains Vaudois, tel Frédéric-César de La Harpe, lui-même admirateur de Gibbon et versé dans l'étude de la Rome antique, le terme pouvait déjà signifier simplement le gouvernement de la loi et s'appliquer à l'ensemble du canton. Une manière de voir catégoriquement rejetée par son interlocuteur bernois, le juge Karl Christoph Steiger von Tschugg, qui lors d'une discussion animée lui rappela : « Vous êtes nos Sujets »⁴¹.

Gibbon n'intervint pas dans ces débats. Mais en 1783, au moment de son installation définitive à Lausanne, toutes les hésitations qu'il aurait pu avoir encore durant son second séjour s'étaient dissipées. Il était devenu un partisan déclaré de Berne, et cette position s'affermir à mesure que le tapage de la révolution devenait plus perceptible. Heureux de la société du bailli Gabriel Albrecht von Erlach et de son épouse Salomé, il prit sur lui de rappeler à ses connaissances lausannoises les avantages dont jouissait le peuple vaudois sous le gouvernement modéré de Berne. En septembre 1787, il écrivit à Catherine de Sévery, son amie proche, qu'il n'avait jamais regretté un seul instant d'avoir quitté Londres pour s'établir à la Grotte : « La tranquillité du gouvernement dont vous ne sentez pas assez le prix et qui vaut mieux peut-être que notre liberté orageuse,

un peuple aimable, une société douce et facile, la politesse réunie avec la simplicité des mœurs, voilà les objets que j'ai cherchés à Lausanne que j'y ai trouvés et que j'aurais difficilement trouvés ailleurs»⁴². L'année suivante, il se montra encore plus enthousiaste dans sa lettre à l'avoyer Friedrich von Sinner, affirmant : « Des ma plus tendre jeunesse, j'ai connu la sagesse et l'équité du Gouvernement Bernois, et dans ma retraite à Lausanne je partage depuis cinq ans le bonheur commun des sujets de la R[épublique]. » On n'en attendait pas moins de l'auteur d'une lettre adressée au Conseil de Berne pour le remercier de l'avoir exempté de la taxe d'importation sur sa cargaison de vin de Madère. Mais il n'y a pas de raison de le supposer insincère, lui qui signe en se qualifiant d'« homme libre qui n'a jamais su flatter ni les peuples ni les princes »⁴³. Une fois que la Révolution eut éclaté en France, Gibbon acquit la conviction que l'Angleterre et la Suisse comptaient parmi les rares « pays heureux »⁴⁴ qui restaient encore, et dont la constitution demandait à être défendue contre les « mesures brutales des barbares de Gaule »⁴⁵. Face à l'émergence de ces « nouveaux Romains »⁴⁶, ainsi qu'il les qualifie, et « du plus noir démon de l'enfer, le démon de la démocratie »⁴⁷, il en vient à regarder le Pays de Vaud comme son « paradis », où le régime modéré des « paisibles ours » de Berne garantit que « le peuple et en particulier les paysans ne sont pas favorables à une révolution »⁴⁸.

Pour Gibbon, la question n'était plus de savoir si Berne, suivant l'exemple de Rome, allait au-devant d'une guerre sociale à l'intérieur de ses frontières, ou sortirait perdante de la lutte économique avec d'autres nations en Europe, mais si les structures communales dont était issue l'organisation politique de la Suisse pouvaient résister à l'assaut idéologique des néo-Romains révolutionnaires. Dans ses *Mémoires*, il résuma précisément ce qu'il pensait être la différence essentielle entre la liberté du peuple vaudois et celle que revendiquaient les révolutionnaires : « While the Aristocracy of Bern protects the happiness, it is superfluous to enquire whether it be founded in the rights of man : the œconomy of the state is liberally supplied without the aid of taxes ; and the magistrates *must* reign with prudence and equity, since they are unarmed in the midst of an armed nation »⁴⁹. Dans une réimpression de la *Lettre* de Gibbon, insérée en 1814 dans un recueil de textes patriotiques vaudois, l'éditeur Pierre François Correvon, lui-même adversaire déclaré de Berne, tenta d'expliquer le changement d'attitude de Gibbon en alléguant qu'il avait atteint un âge « où l'on n'aspire qu'au repos »⁵⁰. À la lumière du projet d'histoire des libertés helvétiques, conçu en 1765 puis abandonné, il est permis de se demander si ce changement d'attitude fut vraiment aussi

important que l'affirme Correvon. L'« Introduction à l'histoire Générale de la République des Suisses », pour reprendre le titre du manuscrit, était avant tout une étude sur le fédéralisme et l'autonomie communale dans la Suisse du bas Moyen Âge⁵¹. David Hume, qui avait lu le manuscrit, trouva le sujet trop étriqué pour pouvoir intéresser un large public, mais à Gibbon, cette matière fournissait l'occasion d'étudier les origines médiévales des libertés européennes. Vu sous cet angle, l'exemple de Berne retint son attention, parce qu'il montrait comment des régimes bien gouvernés et fermement attachés aux traditions du droit coutumier pouvaient atteindre un degré de stabilité que des monarchies commerciales plus avancées couraient alors le risque de perdre.

Traduit de l'anglais par Laurent Auberson.

- 1 Voir les contributions des parties 4 et 5 de ce volume.
- 2 Voir Béla Kapossy, «Bern und das Europa der Aufklärung», in Franz C. Brunner et Claudia Lehmann (éd.), *Hôtel de Musique und Grande Société in Bern: 1759-2009*, Murten etc., Licorne Verlag, 2009, p. 15-31.
- 3 Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1749, p. 104.
- 4 *Id.*, p. 103.
- 5 *Id.*, p. 108.
- 6 *Id.*, p. 109.
- 7 *Id.*, p. IX.
- 8 Voir Edward Gibbon, «Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse, 1755», in *Miscellanea Gibboniana*, p. 5-84; Brian Norman, *The Influence of Switzerland on the Life and Writings of Edward Gibbon*, Oxford, Voltaire Foundation, 2002, p. 7-20; Béla Kapossy et Richard Whatmore, «Gibbon and Republicanism», in Karen O'Brien et Brian Young (dir.), *The Cambridge Companion to Edward Gibbon*, Cambridge, CUP, 2018, p. 128-146.
- 9 Gibbon, «Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse, 1755», in *Miscellanea Gibboniana*, p. 12 (Salluste, *Conjuration de Catilina*, VIII).
- 10 *Id.*, p. 53.
- 11 Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains*, *op. cit.*, p. 104.
- 12 Gibbon, «Journal de mon voyage dans quelques endroits de la Suisse, 1755», in *Miscellanea Gibboniana*, p. 58.
- 13 *Id.*, p. 62.
- 14 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 122-130.
- 15 *Id.*, p. 126-127.
- 16 *Id.*, p. 127.
- 17 *Id.*, p. 128.
- 18 *Id.*, p. 263. Voir aussi le commentaire de Gibbon sur Chambéry, qu'il visita plus tard dans ce même mois, en route pour l'Italie: «Chamberry est la capitale de la Savoie. Les rues sont larges et bien percées, mais les maisons baties sur des arcades plutôt commodes que belles, me paroissent très laides. Il n'y pas un seul edifice qui merite l'attention d'un Etranger. On dit cependant que la ville est remplie de Noblesse et qu'on y vit très agréablement. Combien de rapports avec Lausanne.» *Gibbon's Journey from Geneva to Rome. His Journal from 20 April to 2 October 1764*, éd. Georges Bonnard, London, Thomas Nelson, 1961, p. 2.
- 19 Gibbon, «La lettre de Gibbon sur le gouvernement de Berne», in *Miscellanea Gibboniana*, p. 125.
- 20 Gibbon, *Journal à Lausanne, 1763-1764*, p. 160.
- 21 *Id.*, p. 161.
- 22 *Id.*, p. 165.
- 23 Montesquieu, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains*, *op. cit.*, p. 104.
- 24 *Gibbon's Journey from Geneva to Rome*, *op. cit.*, p. 79.
- 25 Jean-Jacques Rousseau, *Du contrat social, ou Principes du droit politique*, Amsterdam, Marc-Michel Rey, 1762, vol. 3, chap. 5 «De l'Aristocratie», p. 154, note.
- 26 Gibbon, «La lettre de Gibbon sur le gouvernement de Berne», in *Miscellanea Gibboniana*, p. 131.
- 27 *Id.*, p. 131-132.
- 28 Morren, *La Vie lausannoise au XVIII^e siècle*, p. 109-110.
- 29 *Id.*, p. 109.
- 30 *Id.*, p. 110.
- 31 Ce sujet est actuellement étudié par Auguste Bertholet dans le cadre de sa thèse de doctorat en histoire moderne à l'Université de Lausanne.
- 32 François Seigneux, «Lettres sur les diverses formes de gouvernement» et «Lettre a un Amy concernant un projet d'arrangement pour les affaires du Paÿs de Vaud», [1762-1764], cote BCUL, IS 1931, carton 71.
- 33 Lettre de François Seigneux «concernant le Gouvernement Monarchique et Republicain», cote BCUL, Fonds Seigneux, IS 1931/17/21.
- 34 *Id.*
- 35 *Id.*
- 36 Johann Rudolf Sinner de Ballaigues, «Die italiänischen Kriege. Rede gehalten den 23. April 1759», in *Patriotische Reden, gehalten vor dem hochlöblichen aussern Stande der Stadt Bern*, Bern, Beat Ludwig Walthard, 1773, vol. 1, p. 27.
- 37 Rudolf Tschiffeli, «Rede gehalten im Hornung 1766», in *Id.*, vol. 2, p. 63-64.
- 38 *Id.*, p. 77.
- 39 Johannes Müller, «Considérations sur le gouvernement de Berne», in *Essais historiques*, Berlin, G. J. Decker, 1781, p. 72.
- 40 Karl Ludwig von Haller, «Karakteristik der Verfassung der Schweiz vor der durch das französische Direktorium bewirkten Revolution», *Deutsches Magazin*, 9 août 1799, p. 108-110.
- 41 Frédéric-César de La Harpe, *Mémoires. Première période, 1754-1795 (Cahier A)*, Plessis-Piquet, [Lausanne], 1804-[1837], cote BCUL, IS 1918, Ba 1. Selon la transcription établie pour *Lumières. Lausanne*, version du 4.05.2017.
- 42 Lettre à Catherine de Sévery, [Uckfield], [mi-septembre 1787], in Gibbon, *The Letters*, t. III, p. 71.
- 43 Lettre à Friedrich von Sinner, [Lausanne], [23 septembre 1788], in *Id.*, p. 128-129.
- 44 Lettre à Lord Sheffield, Lausanne, 15 décembre 1789, in *Id.*, p. 185.
- 45 Lettre au même, Lausanne, 5 octobre 1792, in *Id.*, p. 277.
- 46 Lettre au même, [Lausanne], 20-27 octobre 1792, in *Id.*, p. 283.
- 47 Lettre à Lady Elizabeth Foster, [Lausanne], 8 novembre 1792, in *Id.*, p. 287-288.
- 48 Lettre à Lord Sheffield, Lausanne, 30 mai 1792, in *Id.*, p. 261.
- 49 Gibbon, *Memoirs of My Life*, p. 185.
- 50 [Pierre François Correvon Demartines], *Du Canton de Vaud et de la Ville de Berne; de leurs rapports entr'eux et avec la Suisse en 1814*, [s.l.], [s.n.], 1814, p. 127.
- 51 *The Miscellaneous Works of Edward Gibbon*, vol. 3, p. 98-155; Norman, *The Influence of Switzerland*, *op. cit.*, p. 88-94; Kapossy et Whatmore, «Gibbon and Republicanism», art. cit., p. 135-137.

Jacques Sablet: Arts, Vérité et Politique

Béla Kapossy

En 1747, l'éditeur Marc-Michel Bousquet, à l'occasion du dixième anniversaire de son imprimerie, publia les volumineux *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse*, de Charles Guillaume Loys de Bochat. Pour remercier les autorités de Berne de leur soutien, il reproduisit en frontispice une vignette au dessin très recherché [fig. 1]. Sous la devise *Latius sub aegide lucebit* («Il brillera plus largement sous l'égide»), elle montre la figure assise de la *Veritas nuda*, la Vérité nue, entourée de putti très affairés qui présentent un livre fraîchement imprimé à la Minerve bernoise, laquelle les protège contre les forces de l'impiété. Un personnage à l'allure lugubre s'enfuit par la gauche, tandis qu'à droite, un ange annonce au son de sa trompette les bonnes nouvelles aux habitants d'une ville visible à l'arrière-plan. Au premier abord, la vignette de Bousquet, utilisée pour la première fois en 1738, paraît empruntée au répertoire iconographique de l'époque sur le thème du défenseur de la foi – en l'occurrence la République de Berne protégeant les piliers du protestantisme autant contre le catholicisme que contre l'hétérodoxie.

Un examen attentif des attributs de l'allégorie de la Vérité suggère cependant une interprétation plus humaniste et plus profane, en adéquation avec un ouvrage sur l'histoire ancienne de la Suisse, écrit par un érudit, jusnaturaliste renommé autant qu'historien

civil. Selon l'explication de l'ouvrage classique de Cesare Ripa, *Iconologia*, d'où est tirée l'allégorie, le soleil au-dessus de la figure symbolise la lumière dissipant les ténèbres, comme la vérité le fait dans l'esprit :

Le Livre qu'elle tient ouvert, signifie que dans les Ecrits des bons Auteurs qui nous apprennent les Sciences, se trouve la Vérité des choses ; & la branche de palme, que la Vérité n'a pas moins de force à se roidir contre les efforts qui s'y opposent, qu'en a la palme à se relever plus l'on essaye de l'abattre. [...] estant cette Sapience immortelle à qui rien ne peut résister, elle est plus forte par conséquent que toutes les choses du Monde: aussi est-ce pour la mesme raison qu'elle foule un Globe de l'un de ses pieds.¹

Encadrant la vignette de Bousquet, des globes et des instruments de mesure sont là pour souligner que la vérité se fonde sur des principes scientifiques et non simplement sur une inspiration divine. Minerve apparaît donc comme la protectrice des arts et des sciences plutôt que de la foi, et le personnage qu'elle foule au pied symbolise davantage l'ignorance que l'irréligion. Ce passage de la religion aux arts et aux sciences se manifeste avec plus d'évidence encore sur une seconde vignette insérée au début de la dédicace à Leurs Excellences de Berne [fig. 2], où Minerve est assise, tenant un bouclier aux armes de Berne,



Fig. 1. Marque typographique de l'éditeur Bousquet sur l'une des pages de titre de Charles Guillaume Loys de Bochat, *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissements sur divers points de l'histoire ancienne de la Suisse et sur les monumens d'antiquité qui la concernent*, Lausanne, Marc-Michel Bousquet, 1747-1749. BCUL, cote 2F 210/3.

face à une figure féminine pudiquement vêtue, qui désigne trois putti tenant une corne d'abondance. Bousquet n'aurait pas pu choisir d'allégories plus adéquates pour illustrer le début des Lumières protestantes dans le Pays de Vaud, dont Gibbon, à son arrivée en 1753, put percevoir les dernières expressions.

L'imprimerie de Bousquet se servit de sa vignette originale, à peine retouchée, jusqu'en 1774², à la fois parce qu'elle était devenue la marque officielle de son entreprise et probablement aussi parce qu'elle rendait l'idée que l'éditeur se faisait du rôle immuable de Berne comme protectrice des arts et des sciences dans les territoires sujets de la République. Tout le monde ne paraissait cependant pas avoir la confiance de Bousquet dans la stabilité des relations entre le Pays de Vaud et la République souveraine de Berne. C'est ce que laisse voir l'œuvre du peintre Jacques Sablet, qui sur l'un de ses tableaux les plus étonnants proposa une réinterprétation subtile mais d'effet spectaculaire des deux vignettes que Bousquet avait ajoutées aux volumes de Loys de Bochat de 1746. Sablet, né en 1749, avait passé une grande partie de sa jeunesse à Lausanne³. À l'instar de son frère François, Jacques Sablet se rendit à Paris pour y devenir l'élève de Joseph-Marie Vien, qui était alors un des pionniers du néo-classicisme français. En 1775, il suivit son maître à Rome, où celui-ci avait été nommé directeur de l'Académie de France. L'année suivante, il obtint une bourse d'étude de Leurs Excellences de Berne. Nous sommes malheureusement peu renseignés sur la fréquence des aides financières de ce genre dont il bénéficia, mais nous savons que la bourse de Sablet fut renouvelée à plusieurs reprises, et qu'en 1779, lorsque les ressources commencèrent à lui manquer, il envoya à Berne un tableau allégorique dans l'espoir de se voir confier la commande d'une version de plus grand format et plus élaborée. Le gouvernement bernois ayant décliné son offre, Sablet réalisa le tableau à ses frais. En 1781, il fit parvenir cette version définitive aux autorités de Berne, qui l'achetèrent finalement pour le prix de 100 écus et l'exposèrent dans la galerie de la Bibliothèque publique de la ville⁴. L'esquisse est conservée au Musée des Beaux-Arts de Lausanne [fig. 3], tandis que la définitive a rejoint la collection du Kunstmuseum de Berne et porte le titre *Die Allegorie der Republik Bern wird in den Tempel der Künste eingeführt*⁵ [fig. 4]. Une seconde version, aux couleurs plus vives et aussi plus détaillée, du tableau de Lausanne a été découverte tout à fait par hasard lors d'une visite au Los Angeles County Museum of Art⁶.



Fig. 2. Vignette insérée au début de la dédicace à Leurs Excellences de Berne dans le premier volume de Loys de Bochat, *Mémoires critiques [...]*, op. cit., 1747. BCUL, cote 2F 210/1.

L'allégorie de Sablet, sur l'esquisse, a pour décor le sombre intérieur d'un grand portique à colonnes ioniques. Au premier plan, Minerve se reconnaît à son casque. Elle tient par la main une femme représentant la République de Berne et la mène vers deux artistes qui l'accueillent avec des gestes de bienvenue. À leurs côtés s'élève une grande statue de marbre qu'il vient apparemment d'achever, tandis que tout à droite, un putto est debout près d'un tableau monté sur un chevalet à peine visible. Derrière lui, trois femmes dévêtues forment un cercle. Deux d'entre elles, de part et d'autre de la troisième, tiennent une couronne

au-dessus de sa tête. À gauche, plusieurs femmes habillées forment un groupe autour d'une statue assise dans l'ombre, grandeur nature, qui du haut de son piédestal domine toute la scène. Une des femmes désigne la statue du doigt, d'autres portent divers objets, comme de grandes urnes funéraires et des couronnes de laurier. Les deux figures juste à gauche de l'allégorie de la République de Berne tiennent le bas de son manteau pourpre et font donc manifestement partie de son entourage.

Bien que Sablet, dans un autoportrait de jeunesse, se présente comme un bibliophile, il nous est impossible de savoir s'il a eu connaissance des *Mémoires critiques* de Loys de Bochat édités par Bousquet. Néanmoins, les vignettes et les tableaux exploitent une thématique très proche. Les figures principales renvoient aux personnages de Minerve et de Berne – et la figure sculptée assise est munie d'attributs qui permettent de l'interpréter soit comme l'Histoire, soit comme la Vérité, tandis que le motif des trois putti sur la seconde vignette de Bousquet réapparaît sous la forme des trois Grâces à droite dans le tableau de Sablet. Il y a toutefois d'importantes

différences. Premièrement, Bousquet a divisé en deux figures la Minerve bernoise, donnant ainsi à l'allégorie de Berne un rôle différent. Si sur la vignette, elle dégage une certaine assurance, la peinture quant à elle représente une Berna plutôt perplexe et souhaitant que Minerve lui explique l'intérêt des beaux-arts. L'expression très vive, voire hostile, qui se lit sur le visage des deux femmes de sa suite laissent supposer que Minerve devra user d'une certaine force de persuasion. La deuxième différence, beaucoup plus importante, concerne la figure de la Vérité. Sur la vignette de Bousquet, elle occupe le centre de la scène et rayonne. Sablet, au contraire, l'a reléguée dans l'angle supérieur gauche de son tableau. Le livre et la plume sont bien visibles, mais le globe, qu'un putto empêche de tomber du piédestal, disparaît

Fig. 3. Jacques Sablet, Esquisse pour l'Allégorie de la République de Berne introduite dans le temple des Arts, huile sur toile, 33 x 47.5 cm, 1779. MCBA, inv. 1143.





Fig. 4. Jacques Sablet, *Allégorie de la République de Berne introduite dans le temple des Arts*, huile sur toile, 226 x 178 cm, 1781. KMB, inv. G0816.

presque dans l'obscurité de la niche de la statue. Et le soleil, habituellement placé au-dessus de la tête de la Vérité, brille maintenant de l'extérieur et répand sa lumière non sur la figure de la Vérité, mais sur l'œuvre sculptée de l'artiste. Le décalage le plus étonnant dans la composition de Sablet concerne toutefois la signification de la statue elle-même : ses attributs, à savoir la grenade éclatée dans la main droite, les serpents dans la main gauche et les sacs de grains à ses pieds, en font une allégorie de la Démocratie telle que décrite par Ripa. Selon ce dernier, la grenade symbolise l'union des assemblées populaires, les serpents ces démocraties qui à la différence des monarchies ne peuvent jamais s'élever à la grandeur mais se soucient des nécessités élémentaires, tandis que les sacs de grains représentent l'agriculture.

On ignore si Sablet a exprimé de quelconques convictions politiques, aussi les raisons qui l'ont amené à inclure une figure symbolisant la Démocratie restent-elles quelque peu mystérieuses, d'autant plus que le Pays de Vaud, durant les années 1770, ne connut pas de débat ouvert sur la démocratie. Sablet, renommé pour la qualité de ses compositions picturales, nous suggère cependant quelques idées pour la lecture qu'il convient de faire de son tableau. Un indice est la manière dont il utilise la lumière pour faire de la conversation entre Berna et la Vérité une conversation entre Berna, Minerve et la Démocratie. La Vérité, ou l'Histoire, est toujours là, mais elle a perdu à la fois son éclat et l'attention de Berna. On pourrait voir dans cette statue une représentation de la Vérité historique dont les récits de la gloire militaire de la république ont été vidés de leur sens. Elle a fait place à la Démocratie, forme nouvelle de vérité, à laquelle Berna devrait prêter attention, une vérité qui rappelle au pouvoir souverain ses devoirs, non seulement envers les artistes, mais envers tous ses sujets. Ayant vécu en artiste à Paris, Sablet avait connu les multiples possibilités qu'une société métropolitaine offrait à un peintre en début de carrière. Dans les milieux urbains, et particulièrement en régime monarchique, les artistes pouvaient tirer profit de la consommation ostentatoire que pratiquaient les classes les plus mobiles de la société, les collectionneurs et les riches touristes à la recherche de souvenirs à rapporter de leur Grand Tour. En revanche, dans les républiques oligarchiques comme Berne, l'art continuait à être regardé comme un danger pour la moralité, un luxe susceptible de favoriser l'irrationalité dans le comportement financier et de saper l'édifice social. À en croire un critique

d'art de l'époque, Jean-Louis-Philippe Bridel, cette réalité n'était pas propre à la République de Berne et à ses territoires, mais concernait l'ensemble de la Confédération: «En Suisse, [...] aucun secours pour commencer, aucun encouragement pour persister dans sa carrière, aucun avantage quand on est parvenu au but.»⁷ Et de fait, l'allégorie de Sablet fut une des rares peintures dont le gouvernement de Berne fit l'acquisition au cours du XVIII^e siècle.

Cependant, loin de n'être qu'une invitation élégante et élaborée à soutenir les arts, son tableau contenait un message politique sans ambiguïté. Que Berna y soit montrée s'éloignant de la sombre figure de la Vérité pour se diriger, hésitante, vers la source de lumière suggère que Sablet demandait un réexamen en profondeur des valeurs sociales qui jusqu'alors étaient considérées comme indispensables à la préservation de l'indépendance de la République, à savoir les vertus militaires, la discipline fiscale et le soutien à l'agriculture, valeurs que les esprits éclairés, dans le Pays de Vaud, prenaient de plus en plus pour cibles de leurs critiques. Dans les années 1760, des ministres protestants, tels Benjamin Carrard et Jean Bertrand, ou des juristes comme François Seigneux avaient déjà plaidé en faveur d'une plus grande ouverture économique et de la création de nouvelles manufactures afin de remédier à la stagnation dans la partie romande de la République de Berne. Durant les années 1770-1780, la critique de la politique économique traditionnelle de Berne devint un motif littéraire dans la production romanesque des auteurs vaudois. L'éducation esthétique jouait un rôle de premier plan parmi les différents modèles de réforme, et l'étonnante toge écarlate que porte le sculpteur

sur le tableau de Sablet signale peut-être la nouvelle fonction sociale que l'artiste était appelé à revêtir. Vue comme une figuration des principaux piliers des débats de l'époque sur les progrès sociaux et économiques, l'allégorie de Sablet devient moins énigmatique. Elle rapproche le peintre de Gibbon, dont la célèbre *Lettre sur le gouvernement de Berne*, écrite durant son second séjour à Lausanne, de 1763 à 1764, émettait une vive critique du régime bernois, fondée sur la comparaison entre le retard économique du Pays de Vaud et la prospérité des régions voisines à régime monarchique. La *Lettre* de Gibbon ne fut publiée qu'après sa mort et Sablet ne put en avoir connaissance, mais il ne fait nul doute qu'il eût entièrement adhéré à cette opinion.

1 Cesare Ripa, *Iconologie ou la science des emblèmes*, trad. Jean Baudoin, Amsterdam, Adrian Braakman, 1698, vol. 1, p. 253. Edward A. Maser (éd.), *Baroque and Rococo Pictorial Imagery. The 1758-1760 Hertel Edition of Ripa's*

«*Iconologia*» with 200 engraved Illustrations, New York, Dover, 1971, p. 50.

2 Je dois cette information à M. Silvio Corsini. Voir R.I.E.C.H, le « Répertoire des imprimeurs et éditeurs suisses actifs avant 1800 », une base hébergée par la BCU de Lausanne, < <https://db-prod-bcul.unil.ch/riech/intro.php>>.

3 Voir Anne van de Sandt et al., *Les Frères Sablet (1775-1815). Peintures,*

dessins, gravures, cat. expo. Nantes-Lausanne-Rome, Rome, Centre culturel français, 1985; Daisy Agassiz, « Les peintres Sablet », *RHV*, n° 37/6, juin 1929, p. 161-179.

4 Pour une analyse plus détaillée de ce tableau, voir Béla Kapossy, « The Painter as Patriot: Jacques Sablet (1749-1803), on Democracy, Friendship and the Arts », in Patrick Coleman et al. (dir.), *Reconceptualizing Nature, Science, and Aesthetics. Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques*, Genève, Slatkine, coll. Travaux sur la Suisse des Lumières 1, 1998, p. 215-229.

5 Matthias Frehner et Valentina Locatelli (dir.), *Kunstmuseum Bern Meisterwerke*, München, Hirmer, 2016, p. 46-47.

6 Voir Béla Kapossy, « Die Republik Bern und die europäische Aufklärung », in Georg von Erlach (dir.), *Hôtel de Musique und Grande Société in Bern 1759-2009*, Murten, Licorne Verlag, 2009, p. 14.

7 Jean-Louis-Philippe Bridel, « Lettres sur les artistes suisses maintenant à Rome » (1789), *Étrennes helvétiques et patriotiques*, 1790, vol. 8.